

Le 5 décembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 5 décembre 2016, de 20 h 00 à 20 h 55 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Boutellerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère (absente)
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Dépôt du rapport budgétaire au 1er décembre 2016 pour la période de janvier au 1er décembre 2016
9. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2017
10. Ajustement des postes budgétaires
11. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
12. Rapport d'organismes
13. Soumission ouvrier municipal
14. Soumission entretien de la patinoire (surfaçage)
15. Soumission pour la conciergerie
16. Soumission déneigement de la cour du Complexe municipal
17. Adoption du règlement numéro 323 modifiant le règlement numéro 305 relativement à la gestion des matières résiduelles
18. Nomination des maires suppléants
19. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement
20. Nomination du conciliateur arbitre et des suppléants
21. Avis de motion – règlement décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2017
22. Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2016 au cours d'eau Ruisseau Clair
23. Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2016 à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis- phase 3
24. Adoption du calendrier des séances ordinaires – année 2017
25. Vœux de Noël des membres du Conseil municipal

26. Fermeture du bureau de la municipalité pendant la période des Fêtes
27. Correspondance
28. Autres sujets
29. Période de questions
30. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

237-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016

238-2016

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016.

6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016.

7. Approbation et autorisation des comptes à payer

239-2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 99 273,34 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

8. Dépôt du rapport budgétaire au 1^{er} décembre 2016 pour la période de janvier au 1^{er} décembre 2016

Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet le rapport budgétaire trimestriel en date du 1er décembre 2016 à chacun des membres du Conseil.

9. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2017

CONSIDÉRANT

l'article 954 du Code municipal du Québec relatif au devoir du Conseil municipal de préparer et d'adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

240-2016

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu, à l'unanimité des membres présents de fixer au 19 décembre 2016 à 20 heures, la date et l'heure de la séance extraordinaire du Conseil municipal pour l'adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2017 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019.

10. Ajustement des postes budgétaires

CONSIDÉRANT

241-2016

qu'il y a lieu d'ajuster le budget de l'année 2016 dans certains postes afin d'équilibrer les dépenses;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu, à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte les transferts budgétaires proposés et autorise la secrétaire-trésorière à procéder aux transferts budgétaires pour assurer l'équilibre du budget.

11. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que la conférence de presse annonçant l'intégration du service d'incendies de Mont-Carmel à la Régie Incendie Kam-Ouest s'est tenue le 24 novembre dernier. Plusieurs personnes étaient présentes. Cette fusion a bien été reçue par l'ensemble de la population.

Il ne reste qu'à finaliser des opérations comptables lesquelles se concrétiseront avec la vérification annuelle de la firme comptable.

Une pratique commune entre la Régie Kamouraska-Ouest et le service d'incendie de Ville La Pocatière s'est tenue la semaine dernière. Une quarantaine de pompiers étaient présents, tout s'est très bien déroulé. Cette pratique fait partie des exigences du schéma de couverture de risque.

La dernière réunion annuelle se tiendra le vendredi 9 décembre à Rivière-Ouelle, comme par les années passées les pompiers et leurs conjointes ainsi que les maires des 4 municipalités sont invités à s'y joindre.

12. Rapport d'organismes

M. Réal Lévesque informe les membres du conseil que la rencontre mensuelle des Services à la Famille de Saint-Denis a eu lieu. Il n'y a rien à signaler, tout est sous contrôle.

Mme Marie-Hélène Dumais informe les membres du conseil qu'il y aura une collecte de Noël qui se tiendra du 23 novembre au 10 décembre. Une boîte sera installée au Marché de la Bouteillerie afin d'y recueillir des denrées.

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que l'activité du Noël a connu un succès. Il y a eu une forte participation. Des petites améliorations devront être apportées du côté de la patinoire pour le Marché de Noël.

13. Soumission ouvrier municipal

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

242-2016

que la municipalité doit continuer d'entretenir ses infrastructures;

que Ferme Pierre Garon a fait une offre à la Municipalité pour les travaux d'ouvrier municipal;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Ferme Pierre Garon pour effectuer les travaux d'ouvrier municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 pour un montant de 21 930 \$ avant taxes.

Que M. Jean Dallaire, maire, et Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente avec M. Garon (Ferme Pierre Garon).

Dans une situation de non-renouvellement du contrat de voirie, une période de trois mois d'avis devra être observée par l'une ou l'autre des parties concernées.

14. Soumission entretien patinoire (surfaçage)

CONSIDÉRANT

243-2016
EN CONSÉQUENCE,

que la Municipalité a reçu une offre de services de M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon pour le passage de la surfaceuse sur la patinoire pour l'hiver 2016-2017 pour un montant de 2 550 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte l'offre de services de Ferme Pierre Garon pour le surfaçage de la patinoire pour l'hiver 2016-2017 pour un montant de 2 550 \$ plus taxes.

15. Soumission conciergerie

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

244-2016
EN CONSÉQUENCE,

que Madame Nicole Moreau a fait une offre de services pour l'entretien de l'édifice du Complexe municipal pour un montant de 255 \$ par semaine pour l'année 2017;

que cette offre de services comprend les heures normales d'une semaine soit 11 heures et exclut les heures excédentaires pour les activités spéciales telles, le symposium de peinture, le grand ménage printanier et lorsqu'il y a plusieurs réservations pendant la semaine (mariage, décès, activités...);

il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de Madame Nicole Moreau pour un montant de 255 \$ par semaine pour l'entretien de l'édifice Complexe municipal et un montant horaire de 17 \$ pour les heures excédentaires faites dans le cadre d'activités spéciales tel que mentionné dans l'offre de services.

16. Soumission déneigement de la cour du Complexe municipal

CONSIDÉRANT

245-2016
EN CONSÉQUENCE,

que la Municipalité a reçu une offre de services de M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon pour le déneigement, déglacage et sablage de la cour du Complexe municipal pour l'hiver 2016-2017 pour un montant de 3 500 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte l'offre de services de Ferme Pierre Garon pour le déneigement, déglacage, sablage et balayage de la cour du Complexe municipal pour l'hiver 2016-2017 (du 1^{er} novembre 2016 au 1^{er} avril 2017) pour un montant de 3 500 \$ plus taxes.

Les interventions après le 1^{er} avril 2017 seront facturées indépendamment.

17. Adoption du règlement numéro 323 modifiant le règlement numéro 305 relativement à la gestion des matières résiduelles

246-2016

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le règlement numéro 323 modifiant le règlement numéro 305 relativement à la gestion des matières résiduelles, tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

18. Nomination des maires suppléants

CONSIDÉRANT

qu'il est nécessaire de procéder à la nomination de maires suppléants, afin de substituer au maire lors des séances du conseil, lorsque requis;

247-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseiller M. Christian Lévesque soit nommé le maire suppléant pour la période de janvier à juin 2017 et que le conseiller M. Réal Lévesque soit nommé le maire suppléant pour la période de juillet à décembre 2017.

De plus, les maires suppléants de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie sont désignés, par l'adoption de la présente résolution, substitués de M. le maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à la MRC de Kamouraska.

CONSIDÉRANT

19. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement

la réglementation d'urbanisme de la municipalité, notamment

- l'article 3.1.1 du règlement numéro 170 étant le règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction,

- l'article 1.4 du règlement de zonage numéro 171,

- l'article 1.4 du règlement de lotissement numéro 172,

- l'article 1.4 du règlement de construction numéro 173 en regard de la désignation du fonctionnaire responsable de l'application desdits règlements;

CONSIDÉRANT

l'existence d'une entente inter municipal pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement entre la municipalité régionale de comté de Kamouraska et d'autres municipalités;

248-2016
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Gilles Plourde à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement, chargé de l'application de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ainsi que son adjoint et son adjointe M. Donald Guy et Mme Hélène Lévesque, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

20. Nomination du conciliateur arbitre et des suppléants

CONSIDÉRANT

que la MRC de Kamouraska a adopté une entente de conciliateur arbitre en juin 2015;

CONSIDÉRANT

que chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska s'est vue attribuer un conciliateur arbitre qui sera le premier répondant pour les cas nécessitant son intervention;

CONSIDÉRANT

que deux substituts ont été nommés pour chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu, pour chacune des municipalités, de nommer par résolution le conciliateur arbitre et ses substituts;

249-2016
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Donald Guy comme conciliateur arbitre et de nommer comme substitués Mme Hélène Lévesque et M. Gilles Plourde pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à compter du 1^{er} janvier 2017 et ce, pour une durée d'un an.

21. Avis de motion – règlement décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2017

Madame Marie-Hélène Dumais, conseillère, donne un avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2017 sera présenté pour adoption.

22. Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2016 au cours d'eau Ruisseau Clair

Monsieur Réal Lévesque, conseiller, donne un avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2016 au cours d'eau Ruisseau Clair sera présenté pour adoption.

23. Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2016 à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis – phase 3

Monsieur Denis Moreau, conseiller, donne un avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2016 à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis – phase 3 sera présenté pour adoption.

24. Adoption du calendrier des séances ordinaires – année 2017

CONSIDÉRANT

que, selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Christian Lévesque

250-2016

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le calendrier ci-après présenté soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017. Ces séances se tiendront le lundi, à l'exception de la séance des mois de janvier, juillet et de septembre qui se tiendra le mardi. Les séances débuteront à 20h :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - 10 janvier 2017 | - 6 février 2017 |
| - 6 mars 2017 | - 3 avril 2017 |
| - 1er mai 2017 | - 5 juin 2017 |
| - 4 juillet 2017 | - 28 août 2017 |
| - 5 septembre 2017 | - 2 octobre 2017 |
| - 13 novembre 2017 | - 4 décembre 2017 |

25. Vœux de Noël des membres du Conseil municipal

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil municipal désirent transmettre leurs vœux de Noël à la population de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT

qu'il y aura une parution du Journal «Reflets d'un Village » avant la fête de Noël;

251-2016

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu, à l'unanimité des membres présents, que les membres du Conseil municipal et le personnel de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie transmettent leurs vœux de Noël via le Journal «Reflets d'un Village», ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

26. Fermeture du bureau de la municipalité pendant la période des Fêtes

CONSIDÉRANT	l'obligation, pour la municipalité, de donner des congés fixes à ses employés pendant la période des fêtes;
EN CONSÉQUENCE 252-2016	il est proposé par M. Denis Moreau Et résolu, à l'unanimité des membres présents, que le bureau municipal soit fermé durant le temps des fêtes, du 23 décembre 2016 jusqu'au 8 janvier 2017 inclusivement. Le bureau sera ouvert à compter de 10 h 00, le lundi 9 janvier 2017. Un avis de fermeture du bureau municipal sera affiché à l'entrée du Complexe Municipal, à l'entrée de l'Église, dans le Journal municipal ainsi que sur le site Web de la municipalité.

27. Correspondance

27.1 Sécurité publique Québec

Estimé de la facturation pour les services de la Sûreté du Québec pour un montant de 67 788 \$ pour l'année 2017.

27.2 MRC de Kamouraska

Entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé.

27.3 Fabrique Paroissial Kamouraska ouest

Demande de participation financière au «Feuillet paroissial»

CONSIDÉRANT	qu'une demande a été faite à la Municipalité afin de devenir commanditaire dans le Feuillet paroissial de l'unité pastorale Kamouraska – Ouest
CONSIDÉRANT	que la publication du feuillet se fait conjointement avec les paroisses de Saint-Philippe, Mont-Carmel, Saint-Gabriel, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle;
CONSIDÉRANT 253-2016 EN CONSÉQUENCE,	que le désir de l'équipe pastorale est de présenter un seul feuillet paroissial dans les six paroisses; Il est proposé par M. Réal Lévesque Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte de commanditer le feuillet paroissial pour un montant de 200 \$ Que le montant soit prévu au budget de l'année 2017.

27.4 Servitech

Demande à la MRC pour la modernisation du rôle d'évaluation

CONSIDÉRANT	que, selon la Loi, le rôle d'évaluation doit faire l'objet d'une modernisation;
CONSIDÉRANT EN CONSÉQUENCE, 254-2016	l'obligation de modernisation du rôle d'évaluation de la Municipalité en vertu de la mise en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires. Il est proposé par M. Christian Lévesque Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska de mandater la firme Servitech, évaluateurs agréés, afin qu'il soit procédé, à la modernisation de son rôle d'évaluation au cours de l'année 2017.

27.5 FQM – résolution d’appui
Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec

- CONSIDÉRANT que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d’une durée minimale de 10 ans;
- CONSIDÉRANT que les municipalités n’ont actuellement aucun levier afin d’assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d’assurer une saine gestion des deniers publics;
- CONSIDÉRANT que le Comité de révision sur le modèle d’entente travaille depuis plus d’une année à l’élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d’accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;
- CONSIDÉRANT que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d’accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;
- CONSIDÉRANT que l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;
- CONSIDÉRANT que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu’un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l’approbation des nouveaux modèles d’entente et de répartition des effectifs;
- CONSIDÉRANT que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l’inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

255-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne
Appuyé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l’unanimité des membres présents :

DE DEMANDER au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

DE DEMANDER que cette révision ait pour objectif la mise en place d’un cran d’arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l’inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

DE DEMANDER qu’un cran d’arrêt soit applicable pour la durée totale de l’entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d’une durée minimale de 10 ans;

DE DEMANDER que le conseil d’administration de la FQM n’entérine pas les nouveaux modèles d’entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le

Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Que cette résolution soit envoyée à M. Richard Lehoux, Président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

**27.5.1 FQM – résolution d’appui en regard du programme de crédit de taxes foncières agricoles
POUR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ AGRICOLE DU QUÉBEC**

- CONSIDÉRANT** l’apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;
- CONSIDÉRANT** que la méthode actuelle d’évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;
- CONSIDÉRANT** que les avis d’imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d’évaluation foncière permettent d’observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;
- CONSIDÉRANT** l’impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d’autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageuse que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;
- CONSIDÉRANT** que 8 \$ d’actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu’à une valeur de 15 \$ d’actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;
- CONSIDÉRANT** la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d’autres secteurs de l’économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d’alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;
- CONSIDÉRANT** qu’aucune consultation n’a été réalisée préalablement à l’annonce d’une réforme du PCTFA par l’entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l’UPA que ceux du milieu municipal;
- CONSIDÉRANT** que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d’intervention actuelle, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;
- CONSIDÉRANT** que les estimations réalisées par l’UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d’une grande variété d’avis d’imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d’entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;
- CONSIDÉRANT** que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n’a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d’autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

- CONSIDÉRANT** que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;
- CONSIDÉRANT** le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;
- CONSIDÉRANT** que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;
- CONSIDÉRANT** que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;
- CONSIDÉRANT** l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;
- CONSIDÉRANT** que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

256-2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande :

Au gouvernement du Québec

- De maintenir le PCTFA (programme de crédit de taxes foncières agricoles) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

27.6 Centre de Plein-Air de Saint-Denis

- CONSIDÉRANT** que le comité responsable du Centre de Plein-Air de Saint-Denis a procédé à l'achat et à l'installation d'une nouvelle enseigne d'accueil y représentant le tracé des pistes de ski et de raquette;
- CONSIDÉRANT** que le coût d'achat de cette enseigne est de 592,12 \$ taxes incluses;
- CONSIDÉRANT** que le Comité demande une participation financière de la Municipalité afin d'aider à payer cette acquisition;

257-2016

EN CONSÉQUENCE,

Messieurs Christian Lévesque et Denis Moreau, conseillers déclarent leur intérêt et se retire de la discussion.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des deux autres élus (es) présents d'accepter de participer financièrement dans cette nouvelle acquisition pour un montant de 592,12 \$;

Que le montant soit déboursé immédiatement afin qu'il soit affecté au budget de l'année 2016.

27.7 Moreau Avocats Inc.

Offre de service de consultation «Première Ligne»

CONSIDÉRANT

l'offre de service reçue de Me Gilles Moreau, avocat pour un montant forfaitaire de 500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT

que les détails de l'offre sont tels que les années précédentes;

CONSIDÉRANT

que cette offre pourra être renouvelée d'année en année aux mêmes conditions, ou à de nouvelles conditions qui pourront être convenues au moment du renouvellement;

258-2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Moreau Avocats inc. pour une période d'un an à compter de janvier 2017, pour un montant forfaitaire de cinq cents dollars (500\$) plus taxes.

Ce montant sera prévu au budget 2017.

28. Autres sujets

Mme Anne Desjardins informe les élus que :

- Madame Pauline Milliard est venue aider la concierge à faire du grand ménage dans la salle multidisciplinaire ainsi que dans la cuisine au Complexe municipal. Elle a investi 7hr30 les 17 et 18 novembre 2016.
Une demande est faite afin de verser une rémunération à Mme Milliard.

259-2016
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de verser un montant fixe de 100 \$ à Madame Pauline Milliard et de procéder au paiement immédiatement afin qu'il soit affecté au budget de l'année 2016.

- Une lettre de démission de la part de Madame Annick Mercier, élue au siège numéro 4 a été déposée au bureau municipal en date du 28 novembre 2016.
La secrétaire-trésorière, par la réception de cette lettre fait le dépôt de cette lettre en cette séance du conseil et est à même de constater la vacance du siège numéro 4 et en donne avis aux membres du conseil présents.

M. Jean Dallaire informe les membres du conseil que le souper de Noël de la Moisson dorée se tiendra ce jeudi 8 décembre et qu'il souhaite qu'un représentant municipal y participe.

260-2016

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Denis Moreau assiste à ce souper et que son billet lui soit remboursé.

M. Jean Dallaire informe les membres du conseil qu'un souper-bénéfice de Promotion Kamouraska se tiendra ce jeudi 8 décembre au Collège de Sainte-Anne-De-La-Pocatière et qu'il souhaite que la municipalité y soit représentée.

261-2016

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que Madame Marie-Hélène Dumais représente la municipalité de Saint-Denis. Que la municipalité paie le billet de madame Dumais pour un montant de 65 \$.

29. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

30. Clôture et levée de la séance

262-2016

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 55.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ACIER LÉGER EXPERTS	686,10 \$
AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	1 032,65 \$
BIONEST	541,78 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	648,64 \$
CAMILLE DUMAIS INC.	969,57 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	661,11 \$
CENTRAIDE KRTB-CÔTE-DU-SUD	100,00 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	245,00 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	355,96 \$
ÉCOLE DESTROISMAISONS	20,00 \$
EAU LIMPIDE	76,50 \$
FERME PIERRE GARON	2 059,96 \$
GILBERT HUDON	350,00 \$
GROUPE DYNAO BMR	93,09 \$
GROUPE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	1 448,69 \$
HÉLÈNE GARON	100,00 \$
JALBERTECH	174,76 \$
JEAN MORNEAU INC.	45,99 \$
LA FINE BOUCHE	337,45 \$

LES EDITIONS JURIDIQUES FD INC.	94,50 \$
LOCATION J.C. HUDON INC.	137,97 \$
MARCHÉ DE LA BOUTEILLERIE	19,98 \$
MOREAU AVOCATS INC	574,88 \$
MRC DE KAMOURASKA	27 862,34 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	462,77 \$
PREMIERTECH AQUA	478,87 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 441,79 \$
SERVICES SANITAIRES A. DESCHENES INC.	344,93 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	187,80 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	16 929,36 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	3 911,35 \$
WOLKERS KLUWER QUÉBEC LTEE	516,60 \$
YANNICK LAVOIE	100,00 \$
ZONE GARAGE BSL	22 523,89 \$
	SOUS-TOTAL
	89 109,16 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

SALAIRES (NOVEMBRE, 2016)	5 710,97 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (NOVEMBRE 2016)	1 958,74 \$
CONCIERGERIE	1 348,50 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	369,00 \$
VIDÉOTRON	146,06 \$
HYDRO-QUÉBEC	479,50 \$
FRAIS BANCAIRE	151,41 \$
	SOUS-TOTAL
	10 164,18 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>99 273,34 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2016 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 5 DÉCEMBRE 2016

Annexe

Résolution

239-2016

Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire trésorière